AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 17 novembre 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

2062, 24e Avenue (lot actuel : 5 174 955 – lot projeté : 6 753 686)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal dont :

- la bande végétalisée serait implantée, en cour latérale droite, à une distance de 1,25 m du bâtiment principal au lieu d'au moins 1,5 m;
- la bande végétalisée serait implantée, en cour latérale gauche, à une distance de 1,26 m du bâtiment principal au lieu d'au moins 1,5 m;

Le tout tel qu'exigé à l'article 237 du *Règlement nº 2025-748 de zonage* pour la zone R-408.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : https://vsad.ca/avis.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 30 octobre 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca